

Recommandations visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale

COHEP, mai 2008

Etat: Adopté par l'Assemblée plénière de la COHEP le 12/13 mars 2008
Auteur: Groupe de travail Mobilité et commission Administration & finances de la COHEP

Table de matières

Remarque préliminaire	3
Situation initiale	4
Recommandations pour la promotion de la mobilité nationale et internationale	5
Recommandation 1 Les HEP renforcent la coopération internationale en favorisant la mobilité nationale et internationale dans le cadre de leur stratégie.	5
Recommandation 2 Les HEP disposent de filières et de structures favorisant la mobilité des étudiantes et étudiants.	5
Recommandation 3 Les HEP reconnaissent les prestations d'études acquises dans le cadre des séjours de mobilité.	6
Recommandation 4 Les HEP favorisent la mobilité des formateurs et des collaborateurs.	7
Recommandation 5 Les HEP fournissent l'infrastructure nécessaire à un encadrement de haute qualité des étudiants et collaborateurs de mobilité.	7
Recommandation 6 Financement de la mobilité des étudiantes et étudiants en Suisse	8
Bibliographie	9

Remarque préliminaire

L'objectif du présent document de travail est de fournir une vue d'ensemble sur les différentes mesures favorisant la mobilité dans les hautes écoles pédagogiques (HEP) suisses. Il présente de manière condensée les mesures recommandées dans divers textes fondamentaux¹ en matière de mobilité nationale et internationale. En outre, il formule des propositions quant au développement de ces mesures. Celles-ci se fondent sur les meilleures solutions appliquées par diverses hautes écoles de Suisse et de l'étranger, ainsi que sur l'expérience des membres du groupe spécialisé Mobilité, composé de représentants de toutes les régions linguistiques du pays. En annexe, on trouvera les liens vers les documents en version intégrale que le groupe spécialisé Mobilité considère comme essentiels pour les HEP.

¹ Cf. bibliographie dès la p. 9.

Situation initiale

La coopération internationale et la mobilité font partie intégrante des hautes écoles d'aujourd'hui. Ce document considère la promotion de la mobilité comme un élément essentiel des efforts de coopération internationale des HEP suisses². Si cette dernière est étroitement liée à la promotion de la mobilité, elle la dépasse toutefois largement. Bien que ce document de travail se concentre sur les recommandations visant à promouvoir la mobilité, il développe toutefois également différents aspects ayant trait à la coopération internationale.

La promotion de la mobilité fait partie des objectifs centraux de la déclaration de Bologne. Le défi posé par la mise en œuvre de cette déclaration consiste à garantir la mobilité dans les filières conduisant au bachelor et au master lors de la mise en place des cycles d'études.

En favorisant la mobilité, les hautes écoles offrent à leurs étudiants, à leurs professeurs et à leurs collaborateurs, la possibilité d'élargir et d'approfondir leurs compétences professionnelles, pratiques, interculturelles et linguistiques, et de les intégrer dans leur activité quotidienne. La promotion de la mobilité est un instrument de développement de la qualité. Elle contribue à asseoir la renommée internationale des HEP suisses et favorise la reconnaissance internationale de leurs prestations et de leurs diplômes. C'est pourquoi la COHEP attribue, dans sa stratégie, une importance primordiale à la promotion de la mobilité nationale et internationale des étudiants et des collaborateurs³.

Comme l'intégration de la formation des enseignantes et enseignants au degré tertiaire est relativement récente, les notions de promotion de la mobilité et de coopération internationale sont nouvelles pour la plupart des établissements de formation des enseignants. La promotion de la mobilité prévue par les HEP suisses est capitale pour les trois raisons suivantes: les enseignants jouent de plus en plus un rôle multiplicateur, leur formation est davantage axée sur la profession, et l'apprentissage des langues étrangères est devenu essentiel. Dans le cadre de leur profession, les enseignantes et enseignants évoluent dans un environnement multiculturel et international auquel ils doivent également préparer leurs élèves.

² Cf. Stratégie COHEP 2007

³ Cf. KFH (2005): *La coopération internationale dans les hautes écoles spécialisées. Principes généraux*, p. 1.

Recommandations pour la promotion de la mobilité nationale et internationale

Recommandation 1

Les HEP renforcent la coopération internationale en favorisant la mobilité nationale et internationale dans le cadre de leur stratégie.

- 1.1 Les HEP élaborent une stratégie favorisant la coopération internationale et la mobilité à l'échelle nationale et internationale. Cette stratégie est intégrée dans leur propre stratégie.
- 1.2 Les HEP élaborent un plan de mesures permettant la mise en œuvre de leur stratégie de coopération internationale et de promotion de la mobilité. Elles intègrent ces mesures dans leurs rapports périodiques et mettent à disposition les moyens nécessaires à cet effet.
- 1.3 Les HEP s'informent sur les procédures, les instruments et les programmes reconnus à l'échelle internationale (p.ex. Erasmus).
- 1.4 Les HEP échangent leurs expériences en matière de coopération nationale et internationale; elles favorisent la collaboration entre elles et avec d'autres hautes écoles, ainsi qu'avec des réseaux et des organismes de politique de l'éducation, en Suisse et à l'étranger.
- 1.5 Dans le cadre de la politique de l'éducation, les HEP représentent leurs intérêts en matière de coopération internationale et de promotion de la mobilité, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Recommandation 2

Les HEP disposent de filières et de structures favorisant la mobilité des étudiantes et étudiants.

- 2.1 Les HEP prennent en compte la mobilité des étudiants lors de la (nouvelle) conception de leurs filières d'études et de leurs programmes de formation.
- 2.2 Les HEP s'emploient à établir des passerelles entre les différents types de hautes écoles et de cycles d'études (bachelor, master, etc.) et à l'intérieur de ceux-ci.
- 2.3 Les HEP harmonisent leurs structures d'études et unifient leur conception de la formation en accord avec la déclaration de Bologne, notamment par:
 - ~ l'harmonisation des cycles et de la durée des études (BA/MA)
 - ~ la modulation (des modules trop grands ou trop petits peuvent entraver la mobilité)
 - ~ les crédits ECTS (les étudiants doivent obtenir 30 points ECTS en un seul semestre, sans semestre intermédiaire, tout en justifiant d'un nombre suffisant d'heures de présence)
 - ~ la prise en compte des standards et des compétences pratiques

- 2.4 Les HEP prévoient des «fenêtres» de mobilité, tant pour le cursus de bachelor (dès le 3^e semestre) que pour celui de master. Il faudrait qu'un semestre au minimum soit effectué dans une autre haute école. La période prévue devrait être déterminée et communiquée assez tôt pour chaque filière d'études.
- En outre, les HEP favorisent la mobilité par d'autres offres, comme les stages pratiques, les semaines d'études, les séminaires, etc., effectués dans d'autres établissements.
- 2.5 Les HEP offrent aux étudiants la possibilité d'effectuer d'un seul tenant une partie suffisamment longue de leurs études (25 à 30 points ECTS environ) dans d'autres hautes écoles (branches à option, domaines de spécialisation, stages pratiques, travail de diplôme, etc.).
- 2.6 Les HEP créent des structures d'études (d'une durée d'un semestre, de préférence), comprenant des programmes complets et des examens, des contrôles de performances, des dates d'examens, et contribuent ainsi à faciliter la mobilité. Les cours obligatoires et les examens fixés immédiatement avant ou après un semestre peuvent entraver, voire empêcher la mobilité, en raison des calendriers universitaires divergents d'un pays à l'autre.
- 2.7 Les HEP créent des possibilités de rattrapage de parties d'études obligatoires qui, en raison du séjour de mobilité, n'ont pas pu être effectuées dans la période prévue à cet effet, sans qu'il en résulte une prolongation des études pour les étudiants concernés.
- 2.8 Les HEP s'engagent à donner aux étudiants la possibilité d'obtenir une attestation de leurs connaissances linguistiques après avoir effectué leur séjour de mobilité.
- 2.9 En Suisse alémanique tout particulièrement, les HEP étoffent l'éventail des modules et des possibilités de formation donnés en anglais, afin de favoriser l'attractivité, au plan international, de leurs offres d'études et de la mobilité.
- 2.10 Les HEP incorporent les dimensions européenne et internationale à leurs offres d'études (modules, programmes d'études, projets, comparaison des systèmes, littérature, etc.).

Recommandation 3

Les HEP reconnaissent les prestations d'études acquises dans le cadre des séjours de mobilité.

- 3.1 Les HEP déterminent et publient suffisamment tôt une réglementation claire et contraignante sur la reconnaissance des prestations d'études et des stages pratiques effectués au cours d'un séjour d'études dans une autre haute école.
- 3.2 Les HEP utilisent de manière systématique les instruments en usage à l'échelle internationale, tels que les crédits ECTS, les contrats d'études (learning agreement), les relevés de notes (Transcript of Records), les suppléments au diplôme (Diploma Supplement), etc.

- 3.3 Les HEP offrent aux étudiants des solutions flexibles concernant les options dans le cadre de leurs études (flexibilité des contenus), et leur permettent d'effectuer des études à temps partiel (flexibilité temporelle).
- 3.4 Les HEP garantissent l'égalité de traitement de tous les étudiants, qu'ils choisissent la mobilité ou non, et évitent de défavoriser ceux qui reviennent d'un autre établissement.

Recommandation 4

Les HEP favorisent la mobilité des formateurs et des collaborateurs.

- 4.1 Les HEP créent des systèmes favorisant la mobilité des formateurs et des collaborateurs et estiment les séjours de mobilité.
- 4.2 Les HEP réduisent à un minimum les formalités administratives, en particulier pour les séjours de mobilité de courte durée.
- 4.3 Les HEP mettent à disposition les moyens financiers et personnels nécessaires à faire face à la surcharge engendrée par la mobilité (budget, horaires, remplacements, frais, soutien administratif, etc.).
- 4.4 Les HEP apportent leur soutien à la préparation linguistique des formateurs et des collaborateurs.
- 4.5 Les HEP définissent des périodes appropriées pour des activités d'échange et les intègrent dans leur offre d'études.
- 4.6 Dans le cadre des séjours de mobilité des formateurs et formatrices d'enseignantes et d'enseignants, le groupe spécialisé Mobilité exercera une fonction de coordination et permettra ainsi à l'hôte académique de visiter plusieurs institutions lors de son séjour.

Recommandation 5

Les HEP fournissent l'infrastructure nécessaire à un encadrement de haute qualité des étudiants et collaborateurs de mobilité.

- 5.1 Les HEP créent un bureau de la mobilité, ou office international, doté de ressources personnelles et matérielles appropriées.
- 5.2 Les HEP participent aux programmes de mobilité (Erasmus, Comenius, etc.) et aux réseaux des hautes écoles.
- 5.3 Les HEP fournissent une information claire sur les offres de mobilité vers d'autres hautes écoles (étudiants sortants), ainsi que sur les programmes d'études et les offres de leurs propres institutions (étudiants arrivants). Citons, à ce propos, les instruments suivants: site Internet, liste (commentée) des modules, brochures d'information sur les crédits ECTS et descriptifs. La publication rapide des offres de formation et des possibilités de stages pratiques facilite la planification des études pour les étudiants arrivants.
- 5.4 Les HEP soutiennent l'accès aux subventions, aux bourses d'études (accordées par exemple par l'État) et aux prêts pour la mobilité à l'intérieur de la Suisse et vers les hautes écoles hors d'Europe.

- 5.5 Les HEP procurent ou recherchent elles-mêmes des logements meublés à des prix abordables pour les étudiants, les professeurs et les collaborateurs.
- 5.6 Les HEP fournissent toute information utile sur les conditions-cadres légales, telles que les assurances-maladie, les formalités d'entrée et les permis de séjour; elles s'emploient aussi à atténuer les obstacles administratifs.
- 5.7 Les HEP soutiennent une pratique simple des réglementations financières à l'intérieur de la Suisse (contributions AHES, stages scolaires pratiques, etc).

Recommandation 6

Financement de la mobilité des étudiantes et étudiants en Suisse

Constatant la volonté des membres de la COHEP d'approfondir leur coopération dans le domaine de la mobilité, en vue d'encourager les échanges d'étudiantes et étudiants sous forme de semestres de mobilité et de stages dans les écoles, ainsi que . selon entente . la mobilité des formateurs et formatrices des institutions signataires, considérant l'intérêt d'encourager de tels échanges sur une base d'égalité et d'assistance mutuelle, au regard de tous les bénéfices qui peuvent découler de la coopération entre les HEP de Suisse pour l'amélioration de la qualité de la formation et à l'enseignement, il est convenu ce qui suit :

- 6.1 **Domaines de coopération** La présente recommandation a pour objet de définir les modalités financières entre les partenaires dans les domaines qui leur sont d'un intérêt commun, notamment la mobilité étudiante dans le cadre des formations préscolaire, primaire et secondaire à l'intérieur de la Suisse.
Les hautes écoles pédagogiques offrent 1% des places étudiant au minimum pour les échanges d'étudiantes et étudiants. Ces échanges ont pour but de développer des actions éducatives et professionnelles entre les HEP suisses. Par cette recommandation, les institutions s'engagent à assurer la qualité de l'accueil et de l'encadrement des étudiantes et étudiants en situation de mobilité. Les modalités de la coopération entre les HEP sont fixées par les HEP concernées.
- 6.2 **Nature de la coopération** Dans la limite des lois et règlements en vigueur et dans la mesure des moyens dont elles disposent, les hautes écoles pédagogiques s'attachent à favoriser et à développer :
" l'échange d'étudiantes et étudiants pour un ou deux semestres d'études
" la mise à disposition de places de stages suivis dans les écoles
- 6.3 **Modalités de la coopération** Les étudiants restent immatriculés dans leur institution d'origine et ils y payent les taxes semestrielles. L'institution d'accueil ne demande aucune compensation financière à l'institution d'origine.
Les crédits obtenus dans l'institution d'accueil sont entièrement reconnus dans l'institution d'origine (cf. les recommandations précédentes).
- 6.4 **Conditions de la coopération** En principe, les activités de formation dans le cadre de la présente recommandation seront conformes aux dispositions réglementaires en vigueur dans chaque haute école.

Bibliographie

COHEP Schweizerische Konferenz der Rektorinnen und Rektoren der Pädagogischen Hochschulen *Strategie der COHEP, 13./14. Juni 2007.*

SKPH Schweizerische Konferenz der Rektorinnen und Rektoren der Pädagogischen Hochschulen (07.07.2004): *Mandat der SKPH Arbeitsgruppe Mobilität.*

SKPH Schweizerische Konferenz der Rektorinnen und Rektoren der Pädagogischen Hochschulen (2006): *SKPH Handbuch: Bologna in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung.*
http://ilias.phzh.ch/skph/ilias.php?baseClass=iLMPresentationGUI&ref_id=567

SKPH Schweizerische Konferenz der Rektorinnen und Rektoren der Pädagogischen Hochschulen (11.03.2004): *Empfehlungen der SKPH und CRUS für die koordinierte Umsetzung der Erklärung von Bologna in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung.*
http://www.skph.ch/pdf_central/110304empf_skph.pdf

SKPH Schweizerische Konferenz der Rektorinnen und Rektoren der Pädagogischen Hochschulen (August 2006): *SKPH-Handbuch: Bologna in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung.*
http://ilias.phzh.ch/skph/goto.php?target=pg_87_567&client_id=skph

BFS Bundesamt für Statistik (2005): *Studentische Mobilität an den Schweizer Hochschulen. Ergebnisse der Absolventenbefragungen 1991 bis 2003.* Neuchâtel.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.68567.pdf>

Criblez, Lucien (2002): *Formation initiale et continue des enseignants et enseignantes professionnels et des enseignants et enseignantes de culture générale du degré secondaire II.* Berne.

Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants (septembre-octobre 2004): *Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français* (rapport annuel 2003-2004).
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000626/0000.pdf>

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (12.05.2006): *Klärung und Definition zentraler Begriffe.*
http://www.bolognareform.ch/docs/lehre/bologna/schweiz/bericht/Schlussbericht060427_d.pdf

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (12.11.2004): Checkliste « *Mobilität* » *Für die Förderung der Mobilität bei der Konzeption von neuen Studiengängen.*
http://www.bolognareform.ch/docs/aus/bes/Mobilitaet_d.pdf

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (16.06.2004): *Empfehlungen der CRUS für die koordinierte Erneuerung der Lehre an den universitären Hochschulen der Schweiz im Rahmen des Bologna-Prozesses.*
<http://www.crus.ch/docs/lehre/bologna/schweiz/Empfehlungen/Empf.pdf>

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (23.08.2004): *Empfehlungen der CRUS für die Anwendung von ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) an den universitären Hochschulen der Schweiz.* http://www.crus.ch/docs/lehre/ects/ectsempf_neu.pdf

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (August 2006): *Zwischenbericht 2005/06 der CRUS zum Stand der Erneuerung der Lehre an den universitären Hochschulen der Schweiz im Rahmen des Bologna-Prozesses.*

<http://www.bolognareform.ch/docs/lehre/bologna/schweiz/bericht/Rep.%20bericht%202006%20d.pdf>

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (Januar 2002): *Mobilité et déclaration de Bologne. Réflexions et propositions de lqRUS.*

http://www.crus.ch/docs/lehre/bologna/schweiz/bericht/ber-2/Heft6/IRUS_d.pdf

CRUS Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten / IKES - Informations- und Koordinationsstelle Erasmus Schweiz (2006): *Leitfaden für ERASMUS-Dienste.*

http://www.crus.ch/docs/aus/bes/tabelle/2006_Termine.pdf

DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst (2006): *Transnational Mobility in Bachelor and Master Programmes.* Bad Honnef: Wienands PrintMedien GmbH.

<http://eu.daad.de/imperia/md/content/eu/downloads/umfrage.pdf>

DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst (09.07.2004): *Auf dem Weg zur internationalen Hochschule. Drittes Aktionsprogramm des DAAD 2004-2010.*

<http://www.daad.de/de/download/aktionsprogramm.pdf>

EDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (17.06.2004). *Empfehlungen zur Weiterbildung von Lehrpersonen.*

http://www.edk.ch/PDF_Downloads/Empfehlungen/Deutsch/Empf_WBLEhrp_d.pdf

EU Kommission / Directorate-General for Education and Culture (17.08.2004): *ECTS Users Guide. European Credit Transfer and Accumulation System and the Diploma Supplement.*

http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/doc/guide_en.pdf

EU Kommission (10.07.2001): *Empfehlung des Europäischen Parlaments und des Rates vom 10. Juli 2001 über die Mobilität von Studierenden, in der Ausbildung stehenden Personen, Freiwilligen, Lehrkräften und Ausbildern in der Gemeinschaft.* Amtsblatt L 215 vom 09.08.2001.

<http://europa.eu/scadplus/printversion/de/cha/c11015.htm>

EU Kommission (26.09.2005): *Empfehlung des Europäischen Parlaments und des Rates zur transnationalen Mobilität innerhalb der Gemeinschaft zu Bildungs- und Ausbildungszwecken: Europäische Qualitätscharta für Mobilität.*

http://eu2006.bmbwk.gv.at/downloads/bildung_qualchartamob.pdf

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/de/educ/12928.d0.html

EU Kommission / Official Journal of the European Communities (23.12.2000): *Resolution of the Council and of the Representatives of the Governments of the Member States, Meeting within the Council of 14 December 2000 concerning an action plan for mobility.*

EU Kommission: *Downloadable ECTS and DS Standard Forms and Complete Examples:*

http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/guide_en.html

ISOPLAN Institut für Entwicklungsforschung, Wirtschafts- und Sozialplanung GmbH (Januar 2003): *Evaluierung zur Struktur und Ausstattung Akademischer Auslandsämter - Ausländerstudium - im Auftrag des DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst.* Saarbrücken, Berlin, Brüssel. <http://www.hi-potentials.de/downloads/pressearchiv/Isoplan-Studie.pdf>

KFH Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz (01.07.2004): *Die Konzeption gestufter Studiengänge. Best Practice und Empfehlungen.*

http://www.kfh.ch/uploads/empfdoku/Best_Practice%20dt.pdf

KFH Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz (04.11.2005): *Empfehlungen Innerschweizerische Mobilität der Studierenden: Probleme und Lösungsvorschläge.*

<http://www.kfh.ch/uploads/empfdoku/Empfehlungen%20innerschweizerische%20Mobilitaet.pdf>

KFH Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz (19.12.2005): *Empfehlungen Dozierendenmobilität.* <http://www.kfh.ch/uploads/empfdoku/Empfehlungen%20Dozierendenmobilitaetdt.pdf>

KFH Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz (19.12.2005): *Internationalisierung an den Fachhochschulen.* Grundsatzpapier.

<http://www.kfh.ch/uploads/empfdoku/Empfehlungen%20Internationalisierung%20dt.pdf>

Landert, Charles (1999): *Lehrerweiterbildung in der Schweiz. Ergebnisse der Evaluation von ausgewählten Weiterbildungssystemen und Entwicklungslinien für eine wirksame Personalentwicklung in den Schulen.* Chur/Zürich: Verlag Rüegger.

OAQ - Organ für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizerischen Hochschulen (OAQ) (17.03.2003): *Qualitätsstandards für universitäre Institutionen und Studiengänge. Referenzpunkte.* http://www.oaq.ch/pub/de/03_02_00_akkred_begleitinstrumente.php

SUK Schweizerische Universitätskonferenz (01.02.2006): *Bologna Richtlinien und Kommentar.* 2. Auflage. Bern. <http://www.cus.ch/wDeutsch/publikationen/richtlinien/BOL-RL-2006-Dt-VO.pdf>

VSS Verband der Schweizer Studierendenschaften (16.11.2002): *Notwendige Rahmenbedingungen zur Förderung der Mobilität der Studierenden.* <http://www.vss-unes.ch/policy/mobilitaet.pdf>

Éditeur

COHEP
Thunstrasse 43a
CH-3005 Bern
www.cohep.ch

Publication

Site internet de la COHEP